

N° 71-222-X - 2019003 au catalogue
ISSN 1710-4262
ISBN 978-0-660-71506-3

Regard sur les statistiques du travail

Expériences des travailleurs autonomes au Canada, 2023

par Marton Lovei et Vincent Hardy

Date de diffusion : le 3 juin 2024



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

Contexte historique	4
L'autonomie et le contrôle sont les raisons les plus courantes qui motivent le travail autonome	5
Comparativement aux hommes, une proportion plus élevée de femmes sont travailleuses autonomes afin d'atteindre un meilleur équilibre entre le travail et la vie personnelle	6
Les immigrants sont plus susceptibles d'être travailleur autonome parce qu'ils ne pouvaient pas trouver un emploi rémunéré.....	6
La grande majorité des travailleurs autonomes n'ont pas ou peu d'employés	6
La plupart des travailleurs autonomes n'ont pas de partenaires ou de locaux consacrés à leur activité commerciale	7
Plus du quart des travailleurs autonomes ont l'obligation d'appartenir à une association professionnelle pour exercer leur métier	8
La capacité de trouver facilement des clients varie selon le secteur d'activité	8
3 travailleurs autonomes sur 10 prévoient agrandir leur entreprise dans les 12 prochains mois	8
Mesure du travail à la demande – projets à court terme, tâches ou emplois ne comportant pas de stabilité	10
La proportion de travailleurs à la demande parmi les travailleurs autonomes demeure stable	10
Les immigrants de sexe masculin et les personnes noires sont surreprésentés parmi les travailleurs à la demande	11
Conclusion	11
Données et notes d'interprétation	11

Expériences des travailleurs autonomes au Canada, 2023

Par **Marton Lovei** et **Vincent Hardy**

Les travailleurs autonomes canadiens constituent un groupe diversifié et apportent une contribution unique à l'économie et à la société. En 2023, ils ont travaillé dans un large éventail d'industries, y compris la construction résidentielle (148 900 travailleurs), les cabinets de médecins (85 100) et le transport par camion de marchandises diverses (71 400). Bien que le travail autonome soit associé à des avantages et à des possibilités uniques, comme le fait d'être son propre patron, d'avoir une plus grande autonomie et de pouvoir gagner un revenu plus élevé, les travailleurs autonomes ont tendance à être exposés à plus de risques que les employés. Par exemple, les travailleurs autonomes sont généralement plus susceptibles de travailler de très longues heures ou de très courtes heures¹ et de travailler involontairement à temps partiel².

Cet article permet de mieux comprendre les circonstances et les expériences variées des Canadiens qui sont des travailleurs autonomes dans leur emploi principal en faisant usage des renseignements de l'Enquête sur la population active (EPA) ainsi que des suppléments de l'EPA recueillis au quatrième trimestre de 2022 et de 2023. Les estimations de l'EPA concernent la population de 15 ans et plus, tandis que celles des suppléments de l'EPA concernent les personnes âgées de 15 à 69 ans³.

Tableau 1
Les 15 principaux secteurs industriels détaillés pour les travailleurs autonomes, 2023

	Nombre de personnes occupées
Construction résidentielle	148 900
Services relatifs aux bâtiments et aux logements	123 000
Conception de systèmes informatiques et services connexes	101 600
Services de soins personnels	99 200
Bureaux d'agents et de courtiers immobiliers	93 400
Cabinets d'autres praticiens de la santé	89 800
Cabinets de médecins	85 100
Entrepreneurs en travaux de finition de bâtiments	84 100
Autres établissements d'enseignement et de formation	77 300
Transport par camion de marchandises diverses	71 400
Entrepreneurs en installation d'équipements techniques	71 000
Services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques	68 200
Services de comptabilité, de préparation de déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye	64 700
Artistes, auteurs et interprètes indépendants	63 400
Restaurants à service complet et établissements de restauration à service restreint	54 200

Notes : Travailleurs autonomes âgés de 15 ans et plus. Exclut la population vivant dans les territoires, les réserves autochtones et les institutions, ainsi que les membres à temps plein des forces armées.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active (3701), 2023, totalisation personnalisée.

Contexte historique

En 2023, 2 652 600 personnes en moyenne étaient des travailleurs autonomes, ce qui représentait 13,2 % de la population occupée. En 1976, lorsque l'EPA a commencé à recueillir des données comparables sur le travail autonome, le taux de travail autonome, c'est-à-dire la proportion de la population occupée qui sont des travailleurs autonomes, était de 12,2 %. De 1990 à 1998, dans un contexte de ralentissement de la croissance de l'emploi rémunéré et d'une tendance à la hausse du taux de chômage, le taux de travail autonome a augmenté de 3,1 points de pourcentage pour atteindre un sommet de 17,2 %. Le taux de travail autonome a ensuite diminué au cours des années suivantes et est demeuré relativement stable au cours des deux décennies allant de 2001 à 2020 (voir Graphique 1).

1. [Qualité de l'emploi au Canada : Répartition des heures habituellement travaillées par semaine, 1976 à 2022](#)

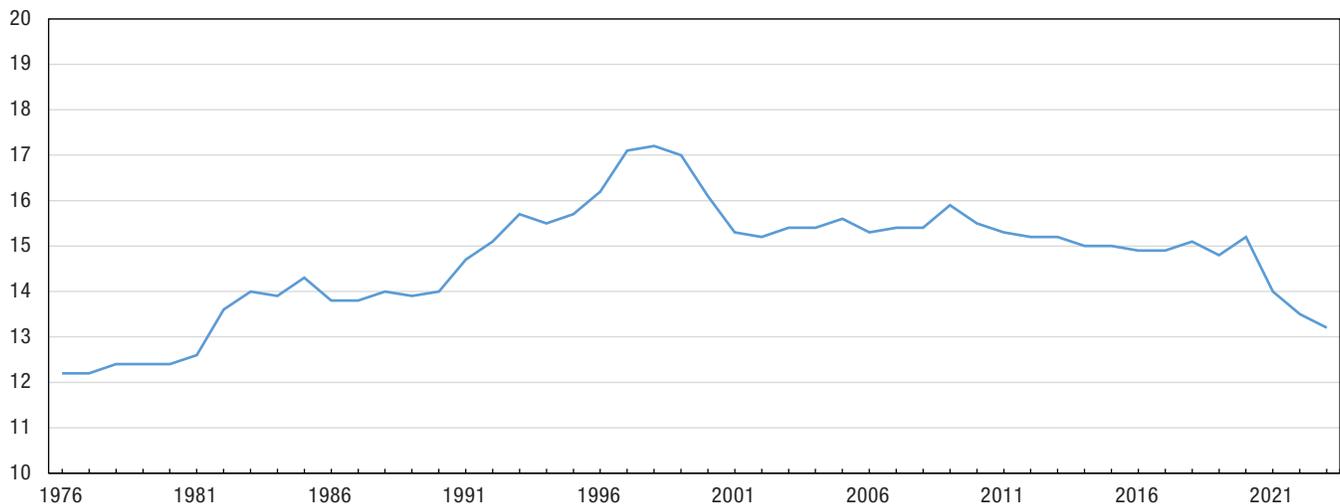
2. [Qualité de l'emploi au Canada : Travail à temps partiel involontaire, 1997 à 2022](#)

3. Les estimations des suppléments de l'EPA excluent également les travailleurs familiaux non rémunérés de la mesure du travail autonome. Ceux-ci représentaient 0,5 % de la population de travailleurs autonomes en 2023.

De 2019 à 2020, dans le cadre de la pandémie de COVID-19, le nombre de travailleurs autonomes a diminué dans une moindre mesure que le nombre d'employés. Cependant, bien que le nombre d'employés se soit fortement redressé en 2021, le travail autonome a diminué au cours de cette année-là et a enregistré peu de croissance en 2022 et 2023. Le nombre record de postes vacants⁴ et la croissance notable des salaires⁵ ont peut-être créé des conditions favorables à l'obtention d'un emploi rémunéré en 2022 et en 2023.

Graphique 1 Taux de travail autonome, Canada, 1976 à 2023

travailleurs autonomes en pourcentage de l'emploi total



Source : Enquête sur la population active (3701), tableau 14-10-0027-01.

Le travail autonome demeure principalement composé d'hommes, 62,9 % des travailleurs autonomes étant de sexe masculin en 2023. Toutefois, au fil du temps, la proportion de femmes qui sont des travailleuses autonomes a augmenté, ce qui concorde avec la hausse de leur taux d'activité sur le marché du travail. L'étude récente intitulée « [Le travail autonome chez les femmes au Canada](#) » fournit une analyse plus approfondie et des faits saillants sur ce sujet. L'étude indique que le taux de travail autonome parmi les femmes est passé de 9 % en 1976 à un sommet de 13 % à la fin des années 1990 avant de diminuer à 11 % en 2022.

L'autonomie et le contrôle sont les raisons les plus courantes qui motivent le travail autonome

Bien que le travail autonome puisse être attrayant pour les travailleurs en raison de l'autonomie et de la souplesse accrues qu'il confère, certains travailleurs peuvent également devenir travailleurs autonomes en raison des conditions du marché du travail plus difficiles ou de la difficulté à trouver du travail comme employé (les hypothèses du « facteur d'attraction » et du « facteur de poussée »)⁶. Dans le cadre du supplément de l'EPA, on a demandé aux répondants âgés de 15 à 69 ans d'indiquer la principale raison pour laquelle ils étaient travailleurs autonomes dans leur emploi principal. Au quatrième trimestre de 2023, la raison la plus couramment déclarée était « l'autonomie et le contrôle sur les heures de travail, le taux salarial ou l'emplacement » (38,2 %). Les autres raisons les plus couramment déclarées incluaient le fait « d'exercer un travail dans un domaine qui vous passionne » (14,3 %), de « gagner plus d'argent qu'en étant employé » (11,3 %) ou encore de « travailler dans son domaine de compétence » (9,3 %).

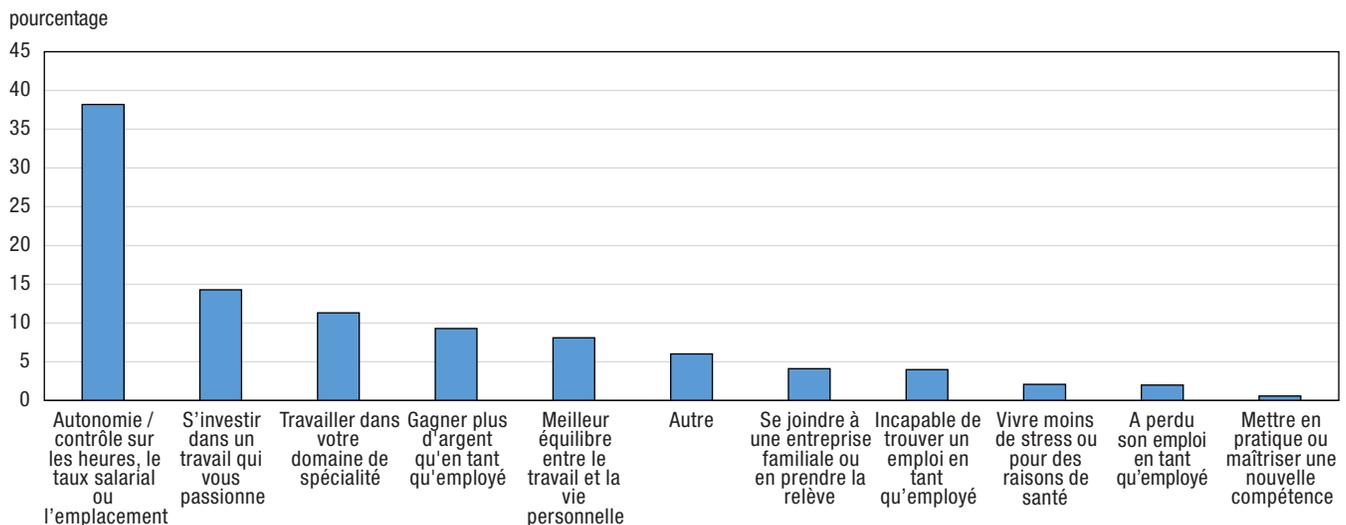
4. [Le Quotidien : Postes vacants, deuxième trimestre de 2023](#)

5. [Le Quotidien : Enquête sur la population active, décembre 2023](#)

6. Voir par exemple, Leonard, P.S.J., J.C.H. Emery, and J.T. McDonald. (2017). « Push or pull into self employment? Evidence from longitudinal Canadian tax data. » Document de travail, New Brunswick Institute for Research, Data, and Training, Fredericton, N.-B.

Graphique 2

Les raisons pour le travail autonome, quatrième trimestre de 2023



Note : Les estimations pour ceux qui ont choisi « a perdu son emploi en tant qu'employé », « mettre en pratique ou maîtriser une nouvelle compétence », ou « vivre moins de stress ou pour des raisons de santé » ont un coefficient de variation de plus de 16,5 %, utilisez avec prudence.

Sources : Enquête sur la population active (3701), et Indicateurs socio-économiques et du marché du travail (5377), quatrième trimestre de 2023, totalisation personnalisée.

Comparativement aux hommes, une proportion plus élevée de femmes sont travailleuses autonomes afin d'atteindre un meilleur équilibre entre le travail et la vie personnelle

En général, les principales raisons pour être travailleur autonome étaient les mêmes chez les hommes et les femmes. Néanmoins, les hommes étaient plus enclins à indiquer qu'ils étaient travailleurs autonomes pour gagner plus d'argent qu'en étant employés (11,8 % par rapport à 5,2 %) et pour disposer d'autonomie et de contrôle sur les heures de travail, le taux salarial ou l'emplacement (39,2 % par rapport à 36,5 %). En revanche, les femmes (12,4 %) étaient plus enclines que les hommes (8,9 %) à indiquer qu'elles étaient travailleuses autonomes pour atteindre un meilleur équilibre entre le travail et la vie personnelle, pour vivre moins de stress ou pour des raisons de santé.

Les immigrants sont plus susceptibles d'être travailleur autonome parce qu'ils ne pouvaient pas trouver un emploi rémunéré

La principale raison évoquée pour être travailleur autonome variait quelque peu selon qu'il s'agissait de personnes nées au Canada ou d'immigrants reçus. Selon les données du quatrième trimestre de 2023, les immigrants reçus étaient plus susceptibles d'être travailleurs autonomes afin de gagner plus d'argent qu'en étant employé (11,5 % par rapport à 8,0 %) ou parce qu'ils étaient incapables de trouver un emploi en tant qu'employé (5,6 % par rapport à 2,4 %). Par ailleurs, les immigrants reçus étaient moins susceptibles d'être des travailleurs autonomes afin d'exercer un travail dans un domaine qui les passionnait (12,2 % par rapport à 16,0 %). Cela donne à penser que les immigrants reçus étaient probablement plus susceptibles que les personnes nées au Canada de choisir le travail autonome par nécessité.

La grande majorité des travailleurs autonomes n'ont pas ou peu d'employés

Les travailleurs autonomes sont généralement classés selon deux caractéristiques importantes : (1) avoir des employés ou ne pas en avoir, et (2) être constitué en société ou non. Le fait d'avoir des employés peut indiquer que le travailleur autonome exploite une plus grande entreprise qui génère davantage de revenus. La constitution en société confère certains avantages fiscaux au travailleur autonome et réduit sa responsabilité financière et juridique en raison de la distinction juridique entre l'entreprise et la personne physique. La proportion de travailleurs autonomes constitués en société a augmenté de façon assez constante au fil du temps, passant de 20,9 % en 1976 à 48,1 % en 2023.

La plupart des travailleurs autonomes canadiens exploitent de petites entreprises. Au quatrième trimestre de 2023, la majorité des travailleurs autonomes n'avaient pas d'employés (71,9 %) et, parmi ceux qui en avaient, la plupart avaient un petit nombre d'employés : un peu plus des deux tiers (68,7 %) des employeurs avaient 5 employés ou moins, et 9 sur 10 (89,1 %) en avaient moins de 20.

Dans l'ensemble, près de la moitié des travailleurs autonomes étaient non constitués en société et n'avaient pas d'employés (46,2 %). Environ le quart des travailleurs autonomes avaient une entreprise constituée en société sans employés (25,7 %), un peu plus de 2 sur 10 avaient une entreprise constituée en société avec employés (22,9 %), et moins de 1 sur 10 (5,2 %) avaient une entreprise non constituée en société avec employés.

La plupart des travailleurs autonomes n'ont pas de partenaires ou de locaux consacrés à leur activité commerciale

Le supplément de l'EPA a permis de recueillir des renseignements sur trois caractéristiques supplémentaires qui aident à décrire la situation des travailleurs autonomes, à savoir le fait d'avoir des partenaires ou des copropriétaires, le fait de posséder ou de louer un bâtiment ou des locaux à l'extérieur de leur domicile consacrés à leurs activités commerciales, et l'obligation de faire partie d'une association ou d'un ordre professionnel.

En général, avoir des partenaires ou être copropriétaire et posséder un bâtiment ou un espace consacré aux activités commerciales étaient des caractéristiques plus fortement liées à l'exploitation d'une entreprise avec des employés et constituée en société. Au quatrième trimestre de 2023, conformément à la proportion élevée de travailleurs autonomes qui étaient non constitués en société et qui n'avaient pas d'employés, 8 travailleurs autonomes sur 10 n'avaient pas de partenaire ou de copropriétaire (79,1 %) et 7 travailleurs autonomes sur 10 n'étaient pas propriétaires ou locataires d'un bâtiment ou de locaux consacrés à leur entreprise (69,0 %).

Parmi les travailleurs autonomes non constitués en société qui n'avaient pas d'employés, moins de 1 sur 10 avait des partenaires ou des copropriétaires (7,4 %) et moins de 2 sur 10 étaient propriétaires ou locataires de locaux consacrés à leurs activités commerciales (17,5 %). En revanche, 43,9 % des travailleurs autonomes constitués en société ayant des employés avaient des partenaires et 63,6 % étaient propriétaires ou locataires d'un bâtiment ou de locaux consacrés à leurs activités.

Les travailleurs autonomes dans certaines industries étaient plus susceptibles d'avoir des partenaires ou des copropriétaires, notamment ceux qui travaillaient dans l'agriculture, les ressources naturelles et les services publics (51,6 %), dans les services d'hébergement et de restauration (49,3 %) et dans la fabrication (44,5 %).

Tableau 2

Proportion de travailleurs autonomes avec des partenaires ou des copropriétaires, un bâtiment ou un espace consacré à l'entreprise, ou qui doivent faire partie d'une association ou d'un ordre professionnel pour exercer leur travail, quatrième trimestre de 2023

	Proportion avec des partenaires ou des copropriétaires	Proportion sans partenaires ou copropriétaires	Proportion avec un bâtiment ou un espace consacré à l'entreprise	Proportion sans bâtiment ou espace consacré à l'entreprise
	pourcentage			
Constitués en société, sans aide rémunérée	22,4	77,6	22,4	77,6
Constitués en société, avec aide rémunérée	43,9	56,1	63,6	36,4
Non constitués en société, sans aide rémunérée	7,4	92,6	17,5	82,5
Non constitués en société, avec aide rémunérée	33,0	67,0	49,8	50,2
	Proportion qui doivent faire partie d'une association ou d'un ordre professionnel pour exercer leur travail	Proportion qui n'ont pas d'obligation de faire partie d'une association ou d'un ordre professionnel pour exercer leur travail	Part du travail autonome total	
	pourcentage			
Constitués en société, sans aide rémunérée	28,1	71,9	25,7	
Constitués en société, avec aide rémunérée	28,3	71,7	22,9	
Non constitués en société, sans aide rémunérée	24,0	76,0	46,2	
Non constitués en société, avec aide rémunérée	34,2	65,8	5,2	

Notes : Travailleurs autonomes âgés de 15 à 69 ans. Exclut la population vivant dans les territoires, les réserves autochtones et les institutions, ainsi que les membres à temps plein des forces armées.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active (3701), et Indicateurs socio-économiques et du marché du travail (5377), quatrième trimestre de 2023, totalisation personnalisée.

Plus du quart des travailleurs autonomes ont l'obligation d'appartenir à une association professionnelle pour exercer leur métier

Plusieurs professions, comme celle de médecin de famille et d'agent immobilier, obligent le travailleur à s'affilier à une association professionnelle ou à un organisme de réglementation pour exercer ses activités. Ces professions ont tendance à exiger un niveau de scolarité plus élevé et à offrir des revenus plus importants. Au quatrième trimestre de 2023, les travailleurs autonomes qui avaient pour obligation d'appartenir à une association professionnelle ou à un organisme de réglementation pour exercer leurs activités représentaient environ le quart des travailleurs autonomes (26,5 %). Le cinquième (20,3 %) de ces travailleurs ont indiqué que la principale raison pour laquelle ils étaient travailleurs autonomes était en vue de travailler dans leur domaine d'expertise, comparativement à 7,6 % pour les autres travailleurs autonomes. Plus de la moitié des travailleurs autonomes (56,3 %) qui devaient appartenir à une association professionnelle ou à un organisme de réglementation détenaient un grade universitaire, comparativement à 30,8 % de ceux qui n'avaient pas cette obligation.

La capacité de trouver facilement des clients varie selon le secteur d'activité

Le succès de l'entreprise et le niveau de revenu du travailleur autonome dépendent non seulement de l'exécution d'un travail, mais aussi des conditions économiques locales et mondiales, et de la capacité à trouver des clients.

Au quatrième trimestre de 2023, plus de la moitié (54,6 %) des travailleurs autonomes étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour déclarer qu'il leur était facile de trouver des clients pour leur entreprise en temps normal. Cette proportion allait d'un sommet de 73,5 % dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale à 45,1 % dans celui du commerce de gros et de détail et à 46,2 % dans celui des services professionnels, scientifiques et techniques.

La période comprise entre le quatrième trimestre de 2022 et le quatrième trimestre de 2023 a été marquée par un contexte de ralentissement de la croissance économique⁷ et une hausse graduelle du taux de chômage⁸. Dans ce contexte, la proportion de travailleurs autonomes qui n'étaient pas d'accord pour dire qu'il était facile de trouver des clients a augmenté de 2,7 points de pourcentage pour atteindre 15,8 %.

3 travailleurs autonomes sur 10 prévoient agrandir leur entreprise dans les 12 prochains mois

De nombreux travailleurs autonomes ont l'intention d'agrandir leur entreprise, stimulant ainsi la croissance économique par la créativité et l'innovation⁹.

Au quatrième trimestre de 2023, 3 travailleurs autonomes sur 10 ont indiqué qu'ils prévoyaient agrandir leur entreprise au cours des 12 prochains mois, avec ou sans embauche d'employés (29,8 %). Néanmoins, la majorité (61,2 %) ont indiqué qu'ils prévoyaient garder leur situation à peu près inchangée, et 8,9 % ont indiqué qu'ils prévoyaient réduire la taille de leur entreprise, cesser leurs activités ou fermer leur entreprise.

Il y avait des différences importantes entre les principaux types de travail autonome. Les travailleurs propriétaires d'une entreprise constituée en société étaient beaucoup plus susceptibles d'indiquer qu'ils prévoyaient prendre de l'expansion (37,6 %) que les propriétaires d'une entreprise non constituée en société (22,6 %). Parmi les travailleurs autonomes ayant des employés, 38,4 % prévoyaient prendre de l'expansion, soit en embauchant plus d'employés (24,4 %), soit sans embaucher d'employés (14,0 %). À titre de comparaison, 26,6 % des travailleurs autonomes sans employés prévoyaient élargir leurs activités, dont 9,6 % qui prévoyaient prendre de l'expansion et commencer à embaucher des employés.

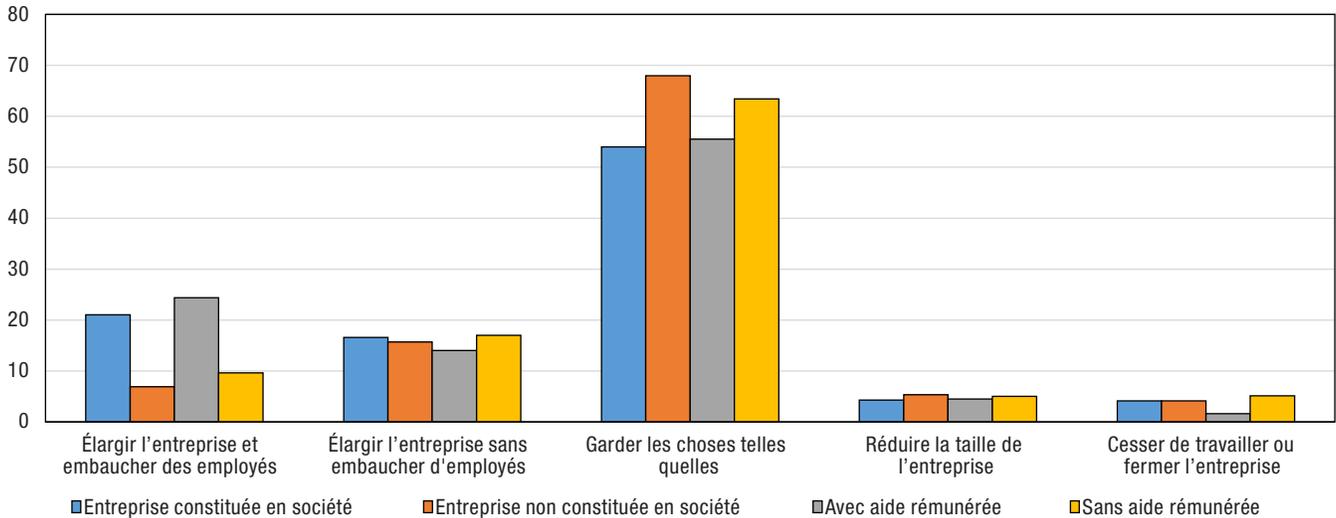
7. [Tableau : Produit intérieur brut, en termes de dépenses, Canada, trimestriel](#)

8. [Le Quotidien : Enquête sur la population active, décembre 2023](#)

9. Voir par exemple, Block, J. et P. Sandner. (2009). « Necessity and opportunity entrepreneurs and their duration in self-employment: Evidence from German micro data ». *Journal of Industry, Competition and Trade*, vol. 9, p. 117-137.

Graphique 3**Plans pour les 12 prochains mois selon le type de travail autonome, quatrième trimestre de 2023**

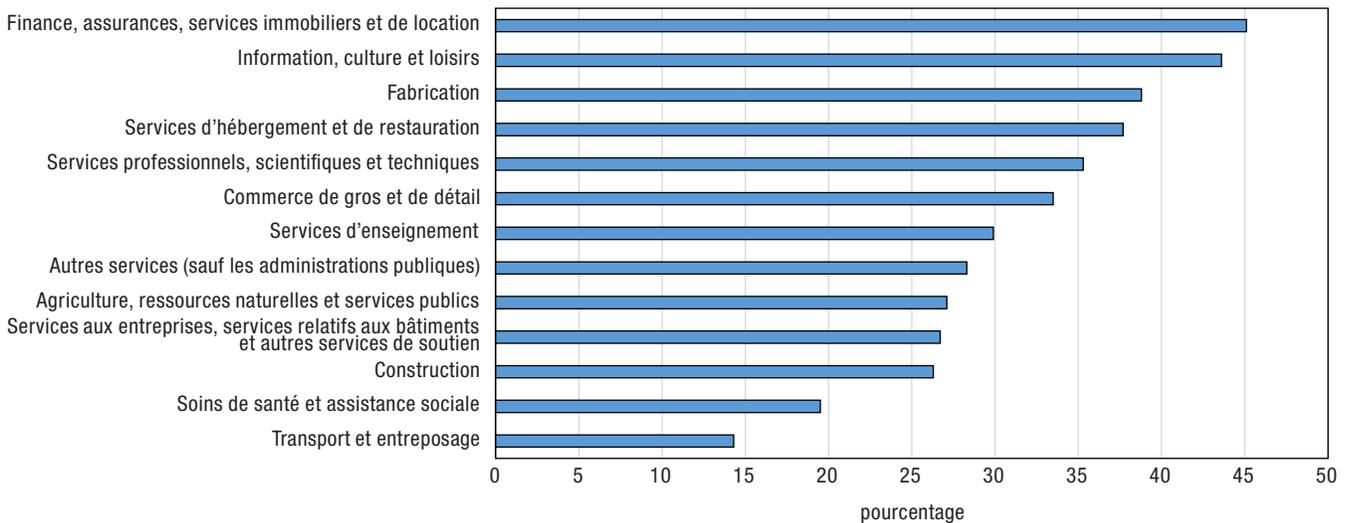
pourcentage



Note : Les estimations pour ceux qui planifiaient réduire la taille de l'entreprise parmi les travailleurs autonomes avec aide rémunérée, et toutes les estimations pour ceux qui planifiaient cesser de travailler ou fermer l'entreprise ont un coefficient de variation de plus de 16,5 %, utilisez avec prudence.

Sources : Enquête sur la population active (3701), et Indicateurs socio-économiques et du marché du travail (5377), quatrième trimestre de 2023, tableau personnalisé.

On a également observé une variation notable de la proportion de travailleurs autonomes qui prévoyaient prendre de l'expansion par industrie, allant de 45,1 % pour le secteur de la finance, des assurances, des services immobiliers et de location, à 14,3 % pour celui du transport et de l'entreposage.

Graphique 4**Proportion de travailleurs autonomes qui planifient élargir leur entreprise selon l'industrie, quatrième trimestre de 2023**

Note : Les estimations pour ceux qui ont travaillé dans l'agriculture, les ressources naturelles et les services publics; la fabrication; le transport et l'entreposage; les services aux entreprises, les services relatifs aux bâtiments et les autres services de soutien; les services d'enseignement; et les services d'hébergement et de restauration ont un coefficient de variation de plus de 16,5 %, utilisez avec prudence.

Sources : Enquête sur la population active (3701), et Indicateurs socio-économiques et du marché du travail (5377), quatrième trimestre de 2023, totalisation personnalisée.

Mesure du travail à la demande – projets à court terme, tâches ou emplois ne comportant pas de stabilité

En mars 2024, Statistique Canada a publié le rapport de référence intitulé [Définition et mesure de l'économie à la demande à l'aide des données d'enquête](#). Le rapport fournit des définitions et des résultats statistiques pour trois concepts fondamentaux qui sont au cœur de l'économie à la demande : le travail à la demande, l'emploi sur des plateformes numériques et le travail autonome dépendant.

Le travail à la demande est une forme d'emploi caractérisée par du travail ou des tâches à court terme qui ne garantit pas un travail stable et où le travailleur doit prendre des mesures précises pour continuer à travailler.

Bien que de nombreux travailleurs à la demande soient des travailleurs autonomes, certains employés rémunérés ont eux aussi des caractéristiques d'emploi correspondant à la définition de travail à la demande.

Au quatrième trimestre de 2023, 8,2 % de la population âgée de 15 à 69 ans avaient exercé une forme de travail à la demande au cours des 12 mois précédents, en baisse par rapport à 8,9 % au quatrième trimestre de 2022. Cette baisse est principalement attribuable à une diminution de la proportion de Canadiens de cette tranche d'âge qui avaient effectué du travail à la demande comme activité secondaire, proportion qui est passée de 5,7 % à 5,2 %.

La proportion de travailleurs à la demande parmi les travailleurs autonomes demeure stable

Certains travailleurs autonomes qui sont exposés à moins de stabilité ont des caractéristiques d'emploi qui correspondent au concept de travail à la demande. Selon une étude antérieure de Statistique Canada¹⁰, un bon indicateur pour identifier les travailleurs à la demande parmi les personnes qui sont des travailleurs autonomes dans leur emploi principal est la proportion qui n'ont pas d'employés, de partenaires ou de locaux consacrés à leur activité commerciale et qui travaillent un nombre très faible d'heures (moins de 15 heures par semaine) ou qui n'ont pas de clientèle stable.

Selon cette mesure, un peu plus du quart (26,6 %) des travailleurs autonomes canadiens (639 000 personnes) étaient des travailleurs à la demande dans leur emploi principal au quatrième trimestre de 2023, une proportion presque inchangée par rapport au quatrième trimestre de 2022 (26,5 %).

Bien que le taux de travail à la demande soit demeuré pratiquement inchangé chez les travailleurs autonomes de sexe masculin et féminin, une proportion plus élevée de travailleuses autonomes (32,2 %) effectuait du travail à la demande comparativement à leurs homologues masculins (23,3 %) au quatrième trimestre de 2023. Un des critères de mesure du travail à la demande qui explique en partie pourquoi une proportion plus importante de travailleuses autonomes font du travail à la demande est la proportion plus élevée de femmes qui travaillent habituellement moins de 15 heures par semaine dans leur entreprise principale (14,4 % par rapport à 5,7 % parmi les hommes).

Les jeunes de 15 à 24 ans affichent de faibles taux de travail autonome (2,6 %) en général et 4 jeunes travailleurs autonomes sur 10 étaient des travailleurs à la demande (41,7 %), comparativement à un peu plus du quart des travailleurs autonomes de 25 à 54 ans (26,0 %) et de 55 à 69 ans (26,6 %).

10. [Statistiques sur le travail : Documents de recherche : Définition et mesure de l'économie à la demande à l'aide des données d'enquête](#)

Les immigrants de sexe masculin et les personnes noires sont surreprésentés parmi les travailleurs à la demande

Conformément à la tendance observée en 2022, au quatrième trimestre de 2023, les hommes immigrants qui étaient des travailleurs autonomes étaient plus susceptibles d'être des travailleurs à la demande (27,3 %) que les travailleurs autonomes masculins nés au Canada (20,4 %). Bien que le taux de travail à la demande fût plus élevé chez les femmes nées au Canada (33,4 %) comparativement à leurs homologues masculins, il y avait peu de différences entre les travailleuses autonomes nées au Canada et les travailleuses autonomes qui étaient des immigrantes (29,4 %).

Selon la moyenne pour le quatrième trimestre de 2022 et de 2023, la proportion de travailleurs à la demande parmi les travailleurs autonomes était de 43,0 % pour les personnes noires, de 30,4 % pour les personnes chinoises et de 28,3 % pour les personnes sud-asiatiques.

Si l'on ajoute à cela le fait que les travailleurs noirs ont un taux de travail autonome plus faible (6,2 %) dans l'ensemble, cela laisse supposer que les personnes noires font face à des obstacles et à des défis particuliers pour parvenir à un travail autonome plus stable.

Conclusion

Cet article a permis d'examiner la situation et l'expérience des travailleurs autonomes au Canada, compte tenu des données de l'EPA et des suppléments de l'EPA du quatrième trimestre de 2022 et de 2023.

Même si la grande majorité des travailleurs autonomes avaient aucun ou peu d'employés, et qu'ils n'avaient pas de partenaire ou de locaux réservés à leur activité commerciale, 3 travailleurs autonomes sur 10 prévoyaient agrandir leur entreprise dans les 12 prochains mois. Bien que les Canadiens puissent devenir travailleur autonome pour un certain nombre de raisons, l'autonomie et le contrôle étaient le motif le plus couramment évoqué.

Le travail à la demande, une forme plus instable de travail autonome, demeure répandu sur le marché du travail et constitue un domaine d'intérêt pour des recherches ultérieures.

Un peu plus du quart (26,6 %) des travailleurs autonomes présentaient des caractéristiques d'emploi correspondant au travail à la demande au quatrième trimestre de 2023, y compris le fait de ne pas avoir d'employé, de partenaire ou de locaux consacrés à leur entreprise, et le fait de travailler un nombre d'heures très faible ou de ne pas avoir de clientèle stable. Cette proportion a peu varié par rapport à l'année précédente. Les travailleurs autonomes immigrants et ceux appartenant à des groupes racisés étaient plus susceptibles d'être des travailleurs à la demande.

Ces observations indiquent que certains groupes de travailleurs autonomes ont des conditions de travail plus précaires et qu'ils pourraient être plus vulnérables en période de ralentissement économique.

Données et notes d'interprétation

Les estimations figurant dans le présent article sont basées sur les résultats de [l'Enquête sur la population active](#) (EPA) et des [Indicateurs socio-économiques et du marché du travail](#), l'un des programmes de suppléments de l'EPA.

Toutes les estimations ont une marge d'erreur et décrivent la situation des personnes qui résident dans les provinces, à l'exception des personnes qui vivent dans les réserves autochtones, les membres à temps plein des forces armées et les pensionnaires d'établissements.

Pour plus d'informations sur l'EPA, voir le *Guide de l'enquête sur la population active* ([71-543-G](#)).

La présente analyse porte sur les différences entre les estimations qui sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 68 %.